



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

---

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE JEUDI 23 JANVIER 2020 À 19 H 00 AU 124 RUE LOIS, GATINEAU (QUÉBEC) J8Y 3R7.**

---

### **PRÉSENCES**

M. Michel Roy, président  
Mme Josée Filion, présidente-directrice générale (PDG)  
Mme Johanne Asselin  
M. Lucien Bradet, membre observateur  
M. François-Régis Fréchette  
M. Pierre Fréchette  
M. Michel Hébert  
M. Xavier Lecat  
Mme Charmain Levy  
Mme Claire Major  
Mme Christiane Morin-Carle  
M. Mathieu Nadeau  
Mme Julie Pépin  
Mme Monique Séguin  
Dr Oussama Sidhom  
Dr Jean-François Simard

### **PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :**

M. Stéphane Lance, directeur général adjoint  
Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières (DRF)  
M. Martin Vachon, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)  
Mme Martine Potvin, directrice enseignement universitaire et recherche (DERUR)  
Mme Nancy Wade, infirmière clinicienne spécialisée - prévention des infections direction des soins infirmiers (DSI)  
Mme Geneviève Côté, adjointe à la PDG  
M. Bruno Desjardins, chef de service en communications (DRHCAJ)

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

### **Cinq personnes assistent à la rencontre**

---

### **NOTES :**

Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h à 19 h. Les points suivants ont été traités :

- Autoévaluation des membres du conseil d'administration
- Processus d'évaluation du commissaire aux plaintes et à la qualité
- Comité de gouvernance et d'éthique - Suivi des recommandations du mandataire et de l'accompagnatrice
- Présentation des adjoints à la DSMC
- Tableau de bord stratégique du conseil d'administration
- Planification stratégique MSSS 2019-2023

### **1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour**

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

**CISSO-005-2020**

ATTENDU l'ajout du point suivant :

- 12 Privilèges de recherche;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

## 2 Adoption des procès-verbaux

### 2.1 Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

CISSSO-006-2020

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2019 tel que déposé.

### 2.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 9 janvier 2020

CISSSO-007-2020

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du 9 janvier 2020 tel que déposé.

## 3 Période de questions du public - 19h05

Aucun membre du public ne demande la parole.

## 4 Tableaux et rapports

### 4.1 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
5.1	Politique Critères de validité d'une ordonnance pour une analyse réalisée en laboratoire de biologie médicale	Le document sera diffusé dans les prochaines semaines.
6.1	Lieux des séances du conseil d'administration	Le calendrier des séances a été mis à jour et publié sur le site Web du CISSS de l'Outaouais.
6.3	Processus d'élection au Département régional de médecine générale de l'Outaouais	Le processus a été mis en place et respecte le calendrier.
6.4	Sélection du terrain pour le CHSLD Maniwaki	Le projet sera présenté le 4 février au Comité d'aménagement et de développement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.
6.5	Dépôt de deux projets de développement durable au Fonds Vert de la Ville de Gatineau	Les deux projets ont été déposés. En attente d'une réponse de la Ville de Gatineau.
7	Règlements de régie interne des trois départements médicaux : pharmacie, médecine de laboratoire et médecine spécialisée	Les documents seront diffusés dans les prochaines semaines.
9.2	Politique de gestion budgétaire	Le document sera diffusé dans les prochaines semaines.
13	Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité	La résolution de félicitation a été envoyée aux destinataires, et la mention faite dans l'Info-CA. <ul style="list-style-type: none"> <li>Prix d'excellence de la Société Canadienne des Pharmaciens d'Hôpitaux</li> </ul>



#### 4.2 Rapport du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, M. Michel Roy, livre un rapport verbal portant sur les éléments suivants:

- Il a rencontré les adjoints à la direction des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC) rattachés aux territoires périphériques, il y a deux semaines lors de leur première journée de travail.
- Le 14 janvier, il a participé à une visite du chantier des installations du Campus Outaouais – Faculté de médecine – Université McGill, à l'Hôpital de Gatineau en compagnie de certains représentants politiques. Cette visite a été impressionnante et les bienfaits de son ouverture prochaine seront nombreux.
- Depuis septembre, sept dossiers de Protecteur du citoyen ont été reçus au CISSS de l'Outaouais, dont cinq dossiers qui ne requéraient aucun suivi. Les deux autres dossiers comprenaient des recommandations mineures: l'une est déjà réglée et l'autre nécessite un suivi en mai 2020.

#### 4.3 Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale, Mme Josée Filion, dépose le tableau de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration et apporte les précisions suivantes:

- Le 27 février 2020, la PDG participera au Forum national sur la loi concernant les soins de fin de vie.
- La PDG entamera la semaine prochaine la tournée dans l'ensemble des CHSLD pour discuter avec les employés, les usagers et leurs familles des besoins. Elle sera accompagnée dans certaines visites du président du conseil d'administration.
- Coronavirus: Le MSSS a interpellé les établissements pour mobiliser le réseau et transmettre l'information pertinente. Au CISSS de l'Outaouais, la direction des services techniques et logistique (DSTL) a pris le leadership du dossier visant à mettre en place les mécanismes de prise en charge d'éventuels usagers affectés par le coronavirus, sous l'angle de la sécurité civile.

Rapport d'activités PDG intérimaire - Période du 7 novembre au 11 décembre 2019	
Dates	Activités externes - Rencontres
13-12-2019	Rencontre de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais
16-12-2019	Rencontre avec la préfète Chantal Lamarche à Gracefield – Territoire Vallée-de-la-Gatineau
17-12-2019	Rencontre avec le Comité <i>L'Outaouais se démarque</i>
18-12-2019	Rencontre avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau
19-12-2019	Entrevue avec TVA pour émission spéciale – Bilan de l'année
23-12-2019	Entretien téléphonique avec Martine Couture –préparation du Comité de gouvernance élargi
08-01-2020	Conférence téléphonique avec le MSSS (Y. Gendron) – Possible bris de services au CH du Pontiac
10-01-2020	Entretien téléphonique avec Robert Bussière, député de Gatineau, CAQ
14-01-2020	Visite du chantier Campus médical Outaouais avec les députés de la région et le Maire de Gatineau
15-01-2020	Comité de gestion réseau (CGR)
16-01-2020	Comité de gestion réseau spécial (CGR) – Enjeux de main-d'œuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux
17-01-2020	Rencontre avec le Caucus de la CAQ
20-01-2020	Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais (TCARO)
21-01-2020	Rencontre avec AideXpress
Date	Activités internes - Rencontres
12-12-2019	Entretien téléphonique avec Dr Jean Mireault
12-12-2019	Conseil d'administration
16-12-2019	Conférence téléphonique des cadres
17-12-2019	Comité de direction
17-12-2019	Rencontre plan d'action obstétrique (Pontiac)
18-12-2019	Rencontre avec Dr Jean Mireault
18-12-2019	Dîner de Noël de l'équipe de la Direction générale
18-12-2019	Rencontre avec Dr Caryne Lessard
18-12-2019	Rencontre du CECMDP



20-12-2019	Rencontre patronale/syndicale post CA
20-12-2019	Signature des ententes locales
20-12-2019	Activité de reconnaissance – Conclusion des ententes locales
30-12-2019	Entretien téléphonique – Plan d'action obstétrique (Pontiac)
06-01-2020	Rencontre de préparation à la Commission Laurent
07-01-2020	Entretien téléphonique avec Marie-Suzanne Lavallée – Travaux DQEPE
07-01-2020	Rencontre avec Dr Jean Mireault
07-01-2020	Comité de gouvernance et d'éthique
08-01-2020	Rencontre avec le président du CA
08-01-2020	Rencontre du directeur général adjoint avec le CECM
08-01-2020	Rencontre – Gouvernance des blocs opératoires – Chefs des départements médicaux
08-01-2020	Table des chefs
13-01-2020	Rencontre d'accueil avec les nouveaux adjoints à la DSMC
13-01-2020	Rencontre de préparation à la Commission Laurent
13-01-2020	Comité RH du CA
14-01-2020	Comité de direction
15-01-2020	Comité CECMDP
21-01-2020	Rencontre de préparation à la Commission Laurent
21-01-2020	Rencontre avec Dr Jean Mireault
21-01-2020	Comité tactique Grands utilisateurs (GU)

#### 4.3.1 Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

La PDG informe le conseil d'administration que la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse sera en Outaouais pour le Forum populationnel le 4 février 2020 tandis que les audiences auront lieu du 24 au 26 mars 2020. La présidente de la Commission a convoqué trois directions du CISSS de l'Outaouais à l'audience.

#### 4.4 Mot du représentant des Fondations

Le représentant des fondations, M. Lucien Bradet, informe le C.A. des éléments suivants:

- Le virage proximité du CISSS de l'Outaouais devrait avoir un impact positif sur les activités des fondations. Les adjoints à la DSMC seront en charge des liens avec les fondations.
- Il invite la PDG à faire part aux fondations des besoins observés en équipements, lors de sa tournée dans les CHSLD du territoire.
- Il invite les gens présents à participer à une activité mascarade samedi prochain à Wakefield.
- Le tableau à jour des projets d'investissement des Fondations est déposé.

### 5 Présentations

#### 5.1 Mission universitaire

Mme Martine Potvin, directrice enseignement relations universitaires et recherche (DERUR), a fait une présentation sur la future mission universitaire du CISSS de l'Outaouais. Depuis 2015, l'établissement déploie des efforts pour l'obtention d'une désignation universitaire. Il s'agit d'une priorité organisationnelle. Le lien dynamique entre la recherche scientifique, la formation, l'enseignement et la formation pratique des stagiaires, l'évaluation des modes d'intervention et des technologies, le transfert des connaissances et la pratique professionnelle est largement reconnu comme un des principaux facteurs de l'innovation.

En 2020 est prévu l'ouverture du Campus Outaouais – Faculté de médecine – Université McGill, à l'hôpital de Gatineau. Elle propose aux membres du C.A. de faire une visite des lieux.

Les grandes dimensions de la mission universitaire sont : la recherche dans les établissements désignés, l'enseignement et la formation pratique des stagiaires, le transfert de connaissances, les pratiques de pointe, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention et le rayonnement.

Mme Potvin dépose les 12 critères nécessaires pour la désignation universitaire, de même que le taux de conformité actuel de chacun de ces critères.



En réponse aux commentaires et questions des membres du conseil d'administration, les précisions suivantes sont apportées:

- Plus de 280 médecins et cliniciens seront impliqués dans la formation des futurs médecins.
- Le CISSS de l'Outaouais est déjà un centre affilié avec l'université McGill. L'objectif est toutefois de devenir un CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux). Des travaux sont en cours au MSSS pour déterminer les nouveaux critères permettant d'obtenir le statut universitaire et le CISSS de l'Outaouais a signifié son intérêt à contribuer à ces travaux.
- La mission universitaire ne se limite pas à former les futurs médecins. Il est essentiel d'attirer un chercheur de centre afin d'avoir accès au financement. Les travaux actuels permettront de contribuer à l'attraction d'un chercheur de centre.

## 5.2 Planification stratégique 2019-2023 MSSS

M. Stéphane Lance, directeur général adjoint, dépose la planification stratégique 2019-2023 du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le sujet a fait l'objet d'une présentation et de discussions dans la séance plénière précédant le conseil d'administration.

## 6 Qualité des soins et sécurité des usagers

### 6.1 Conseil multidisciplinaire (CM) - Mandat qualité des soins et sécurité des usagers

Le président du Conseil multidisciplinaire (CMulti), M. Pascal Boudreault, présente les rôles, mandats et les actions réalisés reliées à la qualité des soins et services et la sécurité des usagers, à la suite d'une invitation faite par le conseil d'administration en septembre dernier, auprès des conseils professionnels.

M. Boudreault explique et commente les dossiers et les actions menés par le CMulti:

- Participation au comité Plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ);
- Consultation dans plus de 15 ordonnances collectives (OC), ordonnances pré-Imprimés (OPI), protocole médical (PM) et politiques;
- Processus de réactivation du comité inter conseils;
- Proposition de réflexion sur l'utilisation des conseils professionnels;
- Outils de cheminements cliniques informatisés (OCCI). Il mentionne qu'il sera en mesure de faire un retour sur le mandat confié par le C.A. prochainement.

### 6.2 Programme de prévention et de contrôle des infections

Mme Nancy Wade, infirmière clinicienne spécialisée - prévention des infections à la Direction des soins infirmiers (DSI) présente aux membres du conseil d'administration le Programme de prévention et contrôle des infections, pour adoption.

Le programme traduit la vision et les valeurs de l'organisation et détermine les composantes structurelles requises et les grands champs d'activité permettant l'atteinte des objectifs et cibles du cadre ministériel. Le programme est élaboré conformément aux recommandations, lignes directrices et normes édictées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Institut national de santé publique (INSPQ), le comité des infections nosocomiales du Québec (CINQ) ainsi que par la campagne québécoise de soins sécuritaires.

Le programme vise la dispensation de soins sécuritaires, basés sur des données probantes favorisant la qualité des soins, la prévention d'acquisition de bactéries multirésistantes et d'infections nosocomiales ainsi que la réduction des complications qui y sont associées. Il s'inscrit dans les pratiques organisationnelles requises du programme d'Agrément Canada. Il s'intègre dans la démarche d'amélioration continue de l'établissement. Il fait partie intégrante de la gestion des risques du CISSS de l'Outaouais et il s'intègre aux divers programmes, services, secteurs, procédures, politiques et démarches du CISSS de l'Outaouais de façon transversale.

CISSO-008-2020

ATTENDU que le but premier du Cadre de référence en PCI est de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de prévention et de contrôle des infections nosocomiales;

ATTENDU qu'un programme de prévention et contrôle des infections organisationnel est



l'assise permettant d'encadrer les activités préconisées par le Cadre de référence en PCI;

ATTENDU que les membres du service de prévention des infections de la direction des soins infirmiers ont colligé les différents documents actuellement en vigueur en matière de PCI et ont rédigé un document unique et harmonisé à la lumière des meilleures pratiques;

ATTENDU que le comité stratégique prévention et contrôle des infections a recommandé au comité de direction d'adopter le programme de prévention et contrôle des infections du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que le comité de direction du CISSS de l'Outaouais, suite à l'émission de ces commentaires et des corrections apportées, recommande aux membres du conseil d'administration d'adopter le programme de prévention et contrôle des infections du CISSS de l'Outaouais;

**SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ADOPTER le programme de prévention et contrôle des infections du CISSS de l'Outaouais tel que déposé suite au processus de consultation interne.

## **7 Affaires courantes**

### **7.1 Contrat de sage-femme**

**CISSSO-009-2020**

ATTENDU qu'en vertu du 5e alinéa de l'article 173 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S4.2), le conseil d'administration d'un établissement doit conclure les contrats de services avec les sages-femmes conformément aux dispositions de l'article 259.2 de cette loi, le cas échéant;

ATTENDU l'offre de service de Mme Parisa Salemi;

ATTENDU l'obligation du conseil des sages-femmes, envers le conseil d'administration, de donner son avis sur les compétences et qualifications de toutes les sages-femmes qui font une offre de service au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais;

ATTENDU l'entrevue datée du 3 décembre 2019 par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du Conseil des sages-femmes du CISSS de l'Outaouais formulée le 18 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation de la présidente-directrice générale Mme Josée Filion;

**SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'OFFRIR un contrat à temps partiel occasionnel à Mme Parisa Salemi, effectif à compter du 21 janvier 2020.

### **7.2 Cadre réglementaire en éthique de la recherche - amendement**

**CISSSO-010-2020**

ATTENDU que les pouvoirs du Comité d'éthique de la recherche sont établis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ainsi que par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais de qui relève le Cadre réglementaire en éthique de la recherche (1.6.1);

ATTENDU que le Cadre réglementaire en éthique de la recherche (R-012) a été adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais le 15 juin 2017 (résolution CISSSO-125-2017);

ATTENDU que les propositions d'amendements au Cadre réglementaire en éthique de la recherche faites lors de la séance en plénier du Comité d'éthique de la recherche, tenue le 2 décembre 2019, à 17 h à la salle A du 124, rue Lois, Gatineau;



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Cadre réglementaire en éthique de la recherche (R-012) tel qu'amendé.

## 8 Affaires médicales

### 8.1 Statuts et privilèges

#### 8.1.1 M. Nicolas Beauvais-Lefort - Pharmacien (211862)

CISSSO-011-2020

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le pharmacien M. Nicolas Beauvais-Lefort a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à M. Nicolas Beauvais-Lefort et des privilèges au département de pharmacie à partir du 9 décembre 2019 aux installations suivantes :

Installation principale : Hôpital de Gatineau

Installation secondaire : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Pharmacie

#### 8.1.2 M. Alexandre Gagnon - Pharmacien (210808)

CISSSO-012-2020

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le pharmacien M. Alexandre Gagnon a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1° de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à M. Alexandre Gagnon et des privilèges au département de pharmacie à partir du 9 décembre 2019 aux installations suivantes :

Installation principale : Hôpital de Gatineau

Installation secondaire : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

Privilèges : Pharmacie



CISSO-013-2020

**8.1.3 Dr André April – Omnipraticien (92288)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0295);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr André April des privilèges en garde au département de médecine générale service de Hull-Aylmer à l'installation de la Pietà à partir du 1 janvier 2020.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Hull-Aylmer

Installation principale :

Installation de Gatineau : CHSLD Foyer du Bonheur

Privilèges : Hébergement et prise en charge, garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : CHSLD Bonséjour, CHSLD Renaissance et CHSLD La Pietà

Privilèges : Garde

CISSO-014-2020

**8.1.4 Dr Jérôme Champvillard – Omnipraticien (15260)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0296);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Jérôme Champvillard des privilèges en urgence au département d'urgence service de Hull-Gatineau à l'installation des hôpitaux de Hull et Gatineau à partir du 19 novembre 2019.

Statut : Actif

Département/service : Urgence/Des Collines

Installation principale :

Installation Des Collines : Hôpital Mémorial de Wakefield

Privilèges : Médecine générale, urgence, hospitalisation et garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : Hôpitaux de Hull et Gatineau

Privilèges : Urgence

CISSO-015-2020

**8.1.5 Dr Hong-Quyen Dao – Omnipraticien (98099)**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée



lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0297);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Hong-Quyen Dao des privilèges en longue durée et garde au département de médecine générale service de Hull-Aylmer à l'installation du CHSLD Renaissance à partir du 18 novembre 2019.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Hull-Aylmer

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull

Privilèges : Soins généraux, soins palliatifs, longue durée, hospitalisation-admission et garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : CHSLD Renaissance

Privilèges : Longue durée et garde

#### 8.1.6 Dre Jacinthe Desjardins – Dentiste (12217)

CISSSO-016-2020

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 octobre 2019 (résolution 2019-0298);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Jacinthe Desjardins des privilèges en garde au département de chirurgie service de dentisterie aux installations du CISSS de l'Outaouais à partir du 1 décembre 2019.

Statut : Actif

Département/service : Chirurgie/Dentisterie

Installation principale :

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Chirurgie dentaire, consultation, traitement dentaire, procédure opératoire, dentisterie et garde

Installation secondaire :

Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

#### 8.1.7 Dre Lynne Foucault – Omnipraticienne (88096)

CISSSO-017-2020

AJOUT ET RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 octobre 2019 (résolution 2019-0299);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Lynne Foucault des privilèges en longue durée, prise en charge et



garde au département de médecine générale service de Hull-Aylmer à l'installation de la Pietà à partir du 1 janvier 2020.

DE RETIRER à Dre Lynne Foucault des privilèges en hébergement et prise en charge au sein du département de médecine générale service de Gatineau à l'installation du CHSLD Bonséjour à partir du 1 janvier 2020.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Hull-Aylmer

Installation principale :

Installation de Gatineau : CHSLD Foyer du Bonheur

Privilèges : Hébergement et prise en charge, garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : CHSLD Bonséjour, CHSLD Renaissance et CHSLD La Pietà

Privilèges : Garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : CHSLD La Pietà

Privilèges : Prise en charge. Longue durée et garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : La RessourSe

Privilèges : Privilèges spécifiques d'ordonnance médicale pour les aides techniques

#### 8.1.8 Dre Josiane-Mujinga Tshibumbu – Omnipraticienne (09509)

CISSO-018-2020

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 23 octobre 2019 (résolution 2019-0300);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Josiane-Mujinga Tshibumbu des privilèges en garde au département de médecine générale service de Hull-Aylmer à l'installation de La Pietà à partir du 1 janvier 2020.

Statut : Actif

Département/service : Médecine générale/Hull-Aylmer

Installation principale :

Installation de Gatineau : CHSLD Foyer du Bonheur

Privilèges : Hébergement et prise en charge, garde

Installation secondaire :

Installation de Gatineau : CHSLD Renaissance et CHSLD La Pietà

Privilèges : Garde

#### 8.1.9 Dre Geneviève Smith – Omnipraticienne (12540)

CISSO-019-2020

CHANGEMENT DE STATUT

ATTENDU que Dre Geneviève Smith est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale au service du Pontiac;

ATTENDU le formulaire de demande de changement de statut et modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0301);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le changement de statut de membre actif à membre associé de Dre Geneviève Smith au sein du département de médecine générale service du Pontiac en date du 14 octobre 2019.

Statut : Associé

Département/service : Médecine générale/Pontiac

Installation principale :

Installation du Pontiac : Hôpital du Pontiac

Privilèges : Hospitalisation-admission, garde, clinique externe, obstétrique, urgence, garde en agression sexuelle

Installation secondaire :

Installation du Pontiac : CLSC Mansfield et Pontefract

Privilèges : Urgence, obstétrique, garde en agression sexuelle

**8.1.10 Dr Jean-Pierre Courteau – Santé publique (80546)**

**CISSO-020-2020**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Jean-Pierre Courteau est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en Santé publique à l'installation de l'Hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0302);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Dr Jean-Pierre Courteau à partir du 24 mars 2020 à l'installation de l'Hôpital de Hull.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.

**8.1.11 Dr Martin Lacasse – Omnipraticien (69365)**

**CISSO-021-2020**

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Martin Lacasse est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en médecine générale à l'installation du CHSLD Vallée-de-la-Lièvre;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0303);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Dr Martin Lacasse à partir d'août 2018 à l'installation du CHSLD Vallée-de-la-Lièvre.

Ce médecin a 1 dossier incomplet.

**8.1.12 Dre Karine Lemyre – Omnipraticienne (12359)**

**CISSO-022-2020**

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Karine Lemyre est titulaire d'un statut de membre actif avec des



privileges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0304);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Dre Karine Lemyre à partir d'août 2019 à l'installation de l'Hôpital de Gatineau.

Ce médecin a 10 dossiers incomplets.

#### 8.1.13 Dre Chloé Rondeau – Omnipraticienne (18889)

CISSO-023-2020

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Chloé Rondeau est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en médecine générale à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0305);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Dre Chloé Rondeau à partir du 5 septembre 2019 à l'installation de l'Hôpital de Gatineau.

Ce médecin a 5 dossiers incomplets.

#### 8.1.14 Dr Benoît Duclos – Urologie (04381)

CISSO-024-2020

DÉMISSION

ATTENDU que Dr Benoît Duclos est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en chirurgie à l'installation de l'Hôpital de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0306);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Dr Benoît Duclos à partir du 31 décembre 2019 à l'installation de l'Hôpital de Gatineau.

Ce médecin a 13 dossiers incomplets.



**8.1.15 Docteur Malek Tabbara (19357) - Chirurgien**

**CISSO-025-2020**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU la résolution CISSO-559-2019 adoptée le 7 novembre 2019 renouvelant les privilèges de pratique de Docteur Malek Tabbara (19357);

ATTENDU que la colonoscopie aurait dû faire partie des privilèges associés à l'installation principale et aux installations secondaires;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 janvier 2020;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Docteur Malek Tabbara des privilèges en colonoscopie au département de chirurgie du service chirurgie générale à l'installation de l'Hôpital de Maniwaki et une pratique complémentaire dans toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

Statut : Actif

Département/service : chirurgie / chirurgie générale

Installation principale : Hôpital de Maniwaki

Privilèges : hospitalisation, consultation et suivi, soins intensifs, garde, procédures opératoires, supervision et enseignement, gastroscopie, colonoscopie

Installation secondaire : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.

Privilèges : les mêmes que pour l'installation principale

**8.1.16 Mme Thuy Chi Duong – Pharmacienne (207282)**

**CISSO-026-2020**

DÉMISSION

ATTENDU que Mme Thuy Chi Duong est titulaire d'un statut de membre actif avec des privilèges en pharmacie à l'installation de l'Hôpital de Hull;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2019-0307);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Mme Thuy Chi Duong à partir du 28 novembre 2019 à l'installation de l'Hôpital de Hull.

**8.1.17 Dre Séverine Didden – Omnipraticienne (18552)**

**CISSO-027-2020**

AJOUT DE PRIVILÈGES

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 janvier 2020 (résolution 2020-0001);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Séverine Didden des privilèges en urgences au département de l'urgence service de Hull-Gatineau à l'installation des Hôpitaux de Hull et Gatineau à



partir du 15 décembre 2019.

Statut : Actif  
Département/service : Médecine générale/Pontiac  
Installation principale :  
Installation du Pontiac : Hôpital du Pontiac  
Privilèges : Urgence, garde, hospitalisation-admission  
Installation secondaire :  
Installation du Pontiac : CLSC Mansfield et Pontefract  
Privilèges : Urgence, prise en charge, services médicaux généraux, garde  
Installation de Gatineau : Hôpitaux de Hull et Gatineau  
Privilèges : Urgences

#### 8.1.18 Dre Marjorie Duré – Omnipraticienne (11017)

CISSO-028-2020

RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dre Marjorie Duré est titulaire d'un statut de membre associé avec privilèges en médecine générale service de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019 (résolution 2020-0002);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER à Dre Marjorie Duré des privilèges en services médicaux généraux, garde en agression sexuelle, santé au travail au sein du département de médecine générale service de Hull-Aylmer à l'installation de l'Hôpital de Hull, à partir du 1 janvier 2020.

Statut : Associé  
Département/service : Médecine générale/Gatineau  
Installation principale :  
Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau  
Installation secondaire :  
Installation de Papineau : Hôpital de Papineau  
Privilèges : Services médicaux généraux, hospitalisation-admission, garde

#### 8.1.19 Dre Audrey Potvin-Monnier – Omnipraticienne (15056)

CISSO-029-2020

RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dre Audrey Potvin-Monnier est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale service de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 janvier 2020 (résolution 2020-0003);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER à Dre Audrey Potvin-Monnier des privilèges en Detox-Métadone, santé mentale au sein du département de médecine générale service de Gatineau à l'installation du CLSC de Gatineau, à partir du 5 décembre 2019.

Statut : Actif  
Département/service : Médecine générale/Gatineau  
Installation principale :



Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau  
Privilèges : Hospitalisation, santé mentale, garde  
Installation secondaire :  
Installation Des Collines : Hôpital Mémorial de Wakefield  
Privilèges : Urgence, hospitalisation  
Installation de Gatineau : Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais  
Privilèges : Detox-Méthadone, santé mentale

#### 8.1.20 Dre Véronique Lapointe – Omnipraticienne (10419)

CISSO-030-2020

AJOUT ET RETRAIT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que Dre Véronique Lapointe est titulaire d'un statut de membre actif avec privilèges en médecine générale service de Gatineau;

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment complété et signé par le médecin et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 janvier 2020 (résolution 2020-0004);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Véronique Lapointe des privilèges en garde au sein du département de médecine générale service de Hull-Aylmer à l'installation du CLSC St-Rédempteur, à partir du 5 décembre 2019.

DE RETIRER Dre Véronique Lapointe des privilèges en supervision et enseignement, pratique clinique, garde au sein du département de médecine générale service de Gatineau à l'installation du GMF-U, à partir du 11 décembre 2019.

Statut : Actif  
Département/service : Médecine générale/Gatineau  
Installation principale :  
Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau  
Privilèges : Hospitalisation, santé mentale, garde  
Installation secondaire :  
Installation Des Collines : Hôpital Mémorial de Wakefield  
Privilèges : Urgence, hospitalisation  
Installation de Gatineau : Centre de réadaptation en dépendance de l'Outaouais  
Privilèges : Detox-Méthadone, santé mentale

#### 8.1.21 Dre Valérie Joannis – Omnipraticienne (05120)

CISSO-031-2020

DÉMISSION

ATTENDU que Dre Valérie Joannis est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en urgence à l'installation de l'Hôpital Mémorial de Wakefield;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 janvier 2020 (résolution 2020-0005);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Dre Valérie Joannis à partir du 25 novembre 2019 à l'installation de l'Hôpital Mémorial de Wakefield.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.



**8.1.22 Dre Isabelle Labrie – Omnipraticienne (84333)**

**CISSO-032-2020**

**DÉMISSION**

ATTENDU que Dre Isabelle Labrie est titulaire d'un statut de membre associé avec des privilèges en médecine générale à l'installation du CLSC de Aylmer;

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de département désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 janvier 2020 (résolution 2020-0006);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la démission du Dre Isabelle Labrie à partir du 20 février 2020 à l'installation du CLSC de Aylmer.

Ce médecin a 0 dossier incomplet.

**8.1.23 Dr Philippe Martin (19950)**

**CISSO-033-2020**

**OCTROI DE PRIVILÈGES**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Philippe Martin;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Philippe Martin ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Philippe Martin à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Philippe Martin sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Philippe Martin s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Philippe Martin les ressources



raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteur Philippe Martin à compter du 12 novembre 2019 et ce jusqu'au 12 novembre 2020 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Maniwaki et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) :

b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre actif

Département/service : anesthésiologie / Vallée-de-la-Gatineau

Privilèges associés à l'installation principale : Bloc opératoire, consultation et suivi, supervision et enseignement, garde

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes que pour l'installation principale ;

c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel



continu (DPC);

- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

**8.1.24 Dr Kenneth Myers (17575)**

CISSSO-034-2020

OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Kenneth Myers;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Kenneth Myers ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Kenneth Myers à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Kenneth Myers sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Kenneth Myers s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Kenneth Myers les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019;



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteur Kenneth Myers à compter du 25 novembre 2019 et ce jusqu'au 25 novembre 2020 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
  - Statut : membre associé
  - Département/service : pédiatrie / pédiatrie
  - Privilèges associés à l'installation principale : Consultation et suivi
  - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes que pour l'installation principale ;
- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**



- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

#### 8.1.25 Dr Youri Kaitoukov (14414)

CISSSO-035-2020

#### RENOUVELLEMENT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Youri Kaitoukov;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Youri Kaitoukov ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Youri Kaitoukov à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Youri Kaitoukov sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Youri Kaitoukov s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Youri Kaitoukov les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019;

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RENOUVELLER les privilèges octroyés à Docteur Youri Kaitoukov à compter du 11 novembre 2019 et ce jusqu'au 11 mai 2021 pour l'ensemble des installations de



l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Hull et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre associé

Département/service : imagerie médiale / radiologie

Privilèges associés à l'installation principale : Hospitalisation, garde, supervision et enseignement, graphie, scopie, injections sous fluoroscopie, injections musculo-squelettique, doppler vasculaire et cervico-encéphalo, CT tomодensitométrie, mammographie, IRM, radiologie interventionnelle, angio-radiologie

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes que pour l'installation principale ;

- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a



lieu);

- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

#### 8.1.26 Dre Catherine Thériault (04334)

CISSSO-036-2020

#### RENOUVELLEMENT DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteure Catherine Thériault;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteure Catherine Thériault ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteure Catherine Thériault à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteure Catherine Thériault sur ces obligations;

ATTENDU que Docteure Catherine Thériault s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteure Catherine Thériault les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 18 décembre 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RENOUVELLER les privilèges octroyés à Docteure Catherine Thériault à compter du 11 novembre 2019 et ce jusqu'au 11 novembre 2021 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :



- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
  - Statut : membre actif
  - Département/service : chirurgie / dentisterie
  - Privilèges associés à l'installation principale : procédure opératoire, dentisterie oncologique
  - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes que pour l'installation principale ;
- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du



service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;

xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

### 8.1.27 Dr Robert Chevrier (95281)

CISSO-037-2020

#### OCTROI DE PRIVILÈGES

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Robert Chevrier;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Robert Chevrier ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Robert Chevrier à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Robert Chevrier sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Robert Chevrier s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Robert Chevrier les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 janvier 2020;

#### SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER les privilèges octroyés à Docteur Robert Chevrier à compter du 06 décembre 2019 et ce jusqu'au 06 décembre 2020 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Gatineau et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : Toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.



- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :

Statut : membre associé

Département/service : chirurgie / ophtalmologie

Privilèges associés à l'installation principale : hospitalisation, consultation et suivi, garde, procédure opératoire, supervision et enseignement

Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : les mêmes que pour l'installation principale ;

- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.



## 9 Comité de vérification

### 9.1 Rapport du président du comité - séance du 14 janvier 2020

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, présente un compte-rendu de la séance du 14 février 2020 :

- M. Charles Castonguay et Mme Valérie Renaud de Deloitte ont présenté aux membres le mandat d'audit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020, lequel est similaire à celui de l'an passé.
- Les membres du comité ont pris connaissance de la liste des contrats de 100 000 \$ et plus pour les périodes 6 à 9. La liste des paiements de 100 000 \$ et plus couvrant les mêmes périodes a également été déposée. Rien à signaler de ce côté.
- État de la situation financière et Plan de retour à l'équilibre budgétaire
  - Un plan de retour à l'équilibre budgétaire visant à rétablir l'équilibre financier au 31 mars 2021 a été présenté aux membres. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration et être envoyé au MSSS au plus tard le 31 janvier 2020.
  - Le comité recommande l'adoption du plan par le conseil d'administration tel que proposé.

### 9.2 Plan de retour à l'équilibre budgétaire

CISSSO-038-2020

ATTENDU que le rapport trimestriel (AS-617) de la neuvième période de l'établissement prévoit un déficit du fonds d'exploitation de l'ordre de 10,7 M\$ pour l'exercice 2019-2020;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux demande à ce que l'établissement dépose un plan de retour à l'équilibre budgétaire (PREB) avant le 31 janvier 2020, suite à son approbation par le conseil d'administration de l'établissement;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux autorise un PREB s'étalant sur la prochaine année financière, visant l'atteinte de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2021;

ATTENDU que le PREB déposé par la direction de l'établissement inclut un ensemble de mesures n'ayant aucun impact sur l'offre de service à la population;

ATTENDU que le rendement projeté de ces mesures permet un retour à l'équilibre budgétaire de l'établissement pour l'exercice financier 2020-2021, en tenant compte des paramètres budgétaires actuels;

ATTENDU que l'implantation des mesures pourrait débiter avant la fin de l'exercice financier 2019-2020, contribuant à résorber le déficit anticipé au 31 mars 2020;

ATTENDU que le comité de vérification en recommande son adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le plan de retour à l'équilibre budgétaire 2020-2021.

### 9.3 Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2019

Dépôt du document en titre.

## 10 Comité des ressources humaines

### 10.1 Rapport du président du comité - séance du 13 janvier 2020

Le président du comité des ressources humaines, M. Pierre Fréchette, présente un compte-rendu de la séance du 13 janvier 2020:

- Le comité a discuté des mandats des adjoints à la DSMC dans les territoires périphériques.
- Un arrimage se fait entre les comités des ressources humaines et de vérification de



même qu'avec les équipes des directions DRF et DRHCAJ afin de travailler des solutions communes.

- Robert Giard a présenté les étapes à venir en matière mise en application des matières locales de la convention collective : communications aux employés, paramétrage des systèmes, formation des cadres du CISSSO, applications des nouvelles matières locales (mars-avril 2020).
- Embauche, recrutement, plan de formation / stage - Les membres du comité ont souligné l'importance des communications. Dans un contexte de rareté de on a souligné l'importance de maintenir les efforts de recrutement habituels, et d'innover. La prochaine rencontre de la Table « Adéquation emploi-formation » aura lieu 16 janvier prochain.
- Le processus de remplacement des cadres est complété. Le taux de satisfaction est très élevé.

## 10.2 Politique de congés fériés du personnel d'encadrement - Révision

CISSSO-039-2020

ATTENDU que le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit approuver les politiques de gestion concernant les conditions de travail de ses cadres (article 4 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux);

ATTENDU la résolution CISSSO-151-2016 adoptant la politique sur les congés fériés du personnel d'encadrement (P-016);

ATTENDU que le document a fait l'objet d'une révision soumise au comité des ressources humaines du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais le 2 décembre 2019 et que celui-ci en recommande l'adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique sur les congés fériés du personnel d'encadrement (P-016).

## 10.3 Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019

Dépôt du document en titre.

## 11 Comité de la gouvernance et de l'éthique

### 11.1 Rapport du président du comité - séance du 7 janvier 2020

Le président du comité de gouvernance et éthique, M. Xavier Lecat, présente un compte-rendu de la séance du 7 janvier 2020 :

- Suivi du plan d'action du rapport du mandataire et du rapport de l'accompagnatrice: les membres ont pris connaissance de l'état d'avancement des éléments inscrits au plan d'action qui ont connu une progression. L'arrivée des quatre adjoints à la direction des services multidisciplinaires et à la communauté dans chacun des territoires périphériques aura un impact positif. Une liste de livrables permettant d'évaluer le succès du plan d'action a aussi été déposée. Le comité a demandé à ce que la réalisation des séances du C.A. dans les territoires périphériques soit intégrée aux livrables. Dans l'ensemble, les membres du comité, de même que l'accompagnatrice Mme Martine Couture ont exprimé leur satisfaction quant à l'état d'avancement des travaux. Celle-ci a souligné que la réflexion et la préparation ont été soignées et que la vision a été transposée dans des éléments concrets.
- Dépôt du compte-rendu final des interventions du public lors de la tournée annuelle d'information du C.A., incluant l'état des suivis. Tous les suivis demandés ont été complétés. Les résultats du sondage de satisfaction concernant cette activité, distribué auprès des membres du C.A. et des directeurs participants, ont également été déposés et commentés. Parmi les améliorations à apporter, on souhaite éviter de tenir plus de deux rencontres par semaine, et mieux diffuser les invitations à la population.
- L'activité annuelle d'autoévaluation du C.A. sera mise en place suivant la séance du 23 janvier 2020, en utilisant le même questionnaire que les années précédentes. Les résultats seront soumis au comité de gouvernance et d'éthique à la prochaine



rencontre.

### 11.2 Procès-verbaux des séances du 5 novembre 2019 et du 2 décembre 2019

Dépôt du document en titre.

## 12 Privilèges de recherche

### 12.1 Dr Sevag Zaroukian (02143)

CISSSO-040-2020

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dr Sevag Zaroukian, omnipraticien;

ATTENDU que Dr Sevag Zaroukian détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dr Sevag Zaroukian par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais et le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dr Sevag Zaroukian en tant que chercheur associé dans l'axe de recherche première ligne au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

### 12.2 Dr Pierre-Yves McLaughlin (16624)

CISSSO-041-2020

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dr Pierre-Yves McLaughlin, radiooncologue;

ATTENDU que Dr Pierre-Yves McLaughlin détient le statut de chercheur régulier, associé ou collaborateur au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dr Pierre-Yves McLaughlin par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais et le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dr Pierre-Yves McLaughlin en tant que chercheur associé dans l'axe de recherche oncologie au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

### 12.3 Dre Nayla Gosselin-Papadopoulos (17555)

CISSSO-042-2020

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part DE Dre Nayla Gosselin-Papadopoulos, orthopédiste;

ATTENDU que Dre Nayla Gosselin-Papadopoulos détient le statut de chercheure régulière, associée ou collaboratrice au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dre Nayla Gosselin-Papadopoulos par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de



l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais et le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dre Nayla Gosselin-Papadopoulos en tant que chercheuse collaboratrice/praticienne dans l'axe de recherche en orthopédie au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

#### **12.4 Dre Amélie Gervaise (17555)**

**CISSSO-043-2020**

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Dre Amélie Gervaise, gynéco obstétricienne;

ATTENDU que Dre Amélie Gervaise détient le statut de chercheuse régulière, associée ou collaboratrice au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Dre Amélie Gervaise par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais et le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Dre Amélie Gervaise en tant que chercheuse associée dans l'axe de recherche multidisciplinaire au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

### **13 Correspondance et dépôt de documents**

#### **13.1 Correspondance CUCI à la ministre Marguerite Blais**

Dépôt d'une lettre signée par Mme Claire Major, présidente du Comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CUCI), le 13 janvier 2020 à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants commentant la décision de demander aux directions générales des CISSS et CIUSSS de la province de visiter les CHSLD, ainsi que d'une résolution en ce sens adoptée le 11 décembre 2019 par le CUCI.

#### **13.2 Lettre TROCAO**

Dépôt d'une lettre signée le 8 janvier 2020 par le président de la Table régional des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO), M. Érik Brisson, en réaction à une correspondance du président du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais à l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet du financement du programme de soutien des organismes communautaires. La lettre réponse signée par le président du C.A. le 21 janvier 2020 est également déposée.

### **14 Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité**

#### **15 Date de la prochaine séance : 5 mars 2020 à Chelsea**



## 16 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

---

Michel Roy  
Président

---

Josée Filion  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 5 mars 2020, résolution CISSSO-045-2020.

---

**NOTE :** *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

---

